

CAMPAGNE BOURSIERE 2017/2018 – CONSEIL CONSULAIRE

DATE LIMITE DE DÉPÔT : VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

Brochure d'information, formulaire et liste des pièces à fournir disponible sur le site internet du Consulat Général de France à Dakar : <http://www.ambafrance-sn.org/bourses-scolaires>

LES DEMANDES DE BOURSES CONCERNENT UNIQUEMENT LES SITUATIONS SUIVANTES :

- FAMILLES INSTALLÉES DANS LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE APRÈS MARS 2017 ;
- CHANGEMENT DE SITUATION NOTABLE, SURVENU APRÈS LA TENUE DU 1^{ER} CONSEIL CONSULAIRE ;
- DEMANDES AJOURNÉES EN 1ERE COMMISSION NATIONALE ;
- DEMANDES DE RÉVISION ;
- ECHEC AU BACCALAURÉAT.

CONDITIONS D'ACCÈS :

- LE PARENT DEMANDEUR DOIT **IMPÉRATIVEMENT** ÊTRE INSCRIT AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A DAKAR, OU LE CAS ÉCHÉANT, ÊTRE RATTACHÉ A L'ENFANT DEMANDEUR.
L'ENFANT DOIT IMPÉRATIVEMENT:
- ÊTRE DE **NATIONALITÉ FRANÇAISE ET INSCRIT AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE DU CONSULAT GÉNÉRAL ;**
- RÉSIDER AU SÉNÉGAL AVEC **AU MOINS L'UN DE SES DEUX PARENTS ;**
- ÊTRE **AGÉ D'AU MOINS 3 ANS** AU 31/12/2017 ;
- FRÉQUENTER **UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, (LISTE DISPONIBLE AUPRES DU BUREAU DES BOURSES DU CONSULAT GENERAL) ET ÊTRE ASSIDU AUX COURS.**

LES DOSSIERS DÉPOSÉS SANS RENDEZ-VOUS ET/OU HORS DÉLAI SERONT JUGÉS IRRECEVABLES

➔ **DÉPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PAR COURRIEL : bourses.dakar-fslt@diplomatie.gouv.fr**